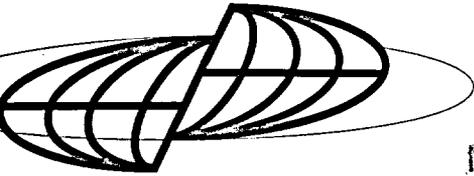


abc
CA1
EA
90063
EXF
vol. 2

DOCS
CA1 EA 90063 EXF
vol. 2
Open skies : opportunity for the
1990s : backgrounder no. 2
43255437



b2297048 (E)
b229705X (F)

v. 2

NON - CIRCULATING /
CONSULTER SUR PLACE

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

MAR 29 1990

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

OPEN SKIES CONFERENCE FACT SHEET

OPEN
SKIES

WHEN? Ministerial portion - February 12 - 14, 1990
Official portion - February 15 - 28, 1990

CIELS
OUVERTS

WHERE? Government Conference Centre, Ottawa
Media Centre - Lorne Building (formerly the
National Gallery of Canada), Elgin Street

OFFENER
HIMMEL

WHY? To negotiate an agreement among the 16 NATO and
7 Warsaw Treaty Organization countries providing
for overflight of each others' territory on a
regular basis by unarmed surveillance aircraft.

To provide information about each other which
would supplement that currently available from
satellite surveillance, but more importantly to
underline a developing atmosphere of confidence
building and openness among the participating
countries.

CIELI
APERTI

WHO? Secretary of State for External Affairs, Joe
Clark, will host the ministerial session. Upon
departure of NATO and Warsaw Treaty Organization
Ministers, the negotiating sessions will be
carried on by teams of officials until the end of
the month. The head of the Canadian delegation
at the official level will be Mr. John Noble,
Director General of the International Security
and Arms Control Bureau of External Affairs and
International Trade Canada.

ОТКРЫТОЕ
НЕБО

CIELOS
ABIERTOS

HOW? As host country, Canada is responsible for
organizing and managing the Ottawa conference
which is the first of two. The second, and final
one, is expected to take place later in 1990 in
Budapest.

43-255-437

Mr. Fred Bild, formerly Assistant Deputy Minister, Political and International Security Affairs in External Affairs and International Trade Canada, has been named Secretary-General. He is responsible for both the preparations for and the management of the meeting. A Conference Task Force, with responsibility for all physical preparations and for conference operations, has also been established under a Director-General, Mr. Bill van Staaldunen, who was previously involved in organizing the three international Summits hosted by Canada during 1987 and 1988.

ICO January 9, 1990

For more information:

W. J. van Staaldunen
151 O'Connor Street
3rd Floor
Ottawa, Ontario
Canada

Telephone: (613) 996-1326



news release

Date January 3, 1990.

No. 001

For release

CANADA TO CONDUCT TRIAL OPEN SKIES

OVERFLIGHT OF HUNGARY

The Secretary of State for External Affairs, the Right Honourable Joe Clark, and the Minister of National Defence, the Honourable Bill McKnight, announced today that Canada will conduct a trial Open Skies overflight of Hungary on January 6, 1990.

The purpose of the trial is to test the administrative and operational procedures that are expected to be necessary for an Open Skies agreement. Such an agreement, which would allow short-notice surveillance of signatories' territory by unarmed aircraft, will be the subject of negotiations between the 16 NATO and 7 Warsaw Treaty Organization states at the Open Skies conference in Ottawa from February 12-28, 1990.

A Canadian Forces C-130 Hercules will leave CFB Lahr, Federal Republic of Germany, for Budapest on January 4. The aircraft will transit Czechoslovakia en route to Hungary, with the full cooperation of the Czech authorities. Weather permitting, the overflight will take place the morning of January 6 and will last approximately 3 hours.

The conduct of the overflight will conform to the anticipated requirements of an Open Skies agreement, except that the use of sensors on the aircraft will be prohibited and sufficient time will be allowed to permit thorough liaison and coordination between Canadian and Hungarian authorities.

The overflight will assist the negotiation of an Open Skies agreement by providing data on the logistical details that will have to be worked out to help ensure the success of an agreement.

.../2

Canada has invited Hungary to conduct a reciprocal trial overflight of Canadian territory prior to the February conference.

-30-

For further information contact:

Mark Entwistle
Media Relations Office
External Affairs and International Trade Canada
OTTAWA
(613) 995-1874

Media Liaison Office
Department of National Defence
OTTAWA
(613) 996-2353

Ne
0.
no
ie
si
cu
re
ea
ie
ie
iv
sol
re
os
; t
ite
ffa
lgi
osi
esp
epa



No. 004

January 5, 1990.

APPOINTMENT OF THE SECRETARY GENERAL
OF THE "OPEN SKIES" CONFERENCE

The Secretary of State for External Affairs, the Right Honourable Joe Clark, is pleased to announce the appointment of Mr. Fred Bild to the post of Secretary General of the "Open Skies" Conference and Mr. Jeremy Kinsman to replace Mr. Bild as Assistant Deputy Minister for Political and International Security Affairs.

The Open Skies Conference will begin on February 12, 1990. Foreign Ministers of the 23 member states of the North Atlantic Treaty Organization and Warsaw Treaty Organization will attend the opening. As Secretary General, Mr. Bild will be in charge of the preparations for and operation of the Conference.

Born in 1935, Mr. Bild was educated at Sir George Williams University in Montreal, University College in London, England and Ecole nationale d'Administration in Paris. Since entering the Foreign Service in 1961, Mr. Bild has served overseas in Tokyo, Laos, Paris and as Ambassador to Thailand. At present, Mr. Bild is the Assistant Deputy Minister responsible for Political and International Security Affairs.

Born in 1942, Mr. Kinsman joined the Department of External Affairs in 1966. He has served overseas in Brussels, Stockholm, Algiers, New York and Washington. Prior to assuming this position, Mr. Kinsman was the Assistant Deputy Minister responsible for Cultural Affairs and Broadcasting at the Department of Communications.

examine the ability of staging a trial overflight. After consultations it was decided that a Canadian military aircraft would overfly Hungary in early January.

While every effort was made to ensure that this overflight mirrored the procedures that might be agreed to in an "Open Skies" Treaty, it was recognized that the greatest lessons would be derived from the flight if extra time were taken at each stage of the process to evaluate each activity immediately. Thus, the periods devoted to notification, flight planning time or the total time elapsed between initial notification and the actual overflight were slightly longer than the corresponding periods that might be agreed to in the eventual Treaty.

Perhaps the most important difference between this trial overflight and an actual "Open Skies" overflight was the fact that the Canadian aircraft carried no on-board sensors. The aircraft was therefore incapable of accumulating any data on Hungarian activities.

On January 4, 1990 a Canadian Forces C-130 Hercules aircraft left Canadian Forces Base Lahr in the Federal Republic of Germany. Bound for Budapest airport, the aircraft made its transit flight over Czechoslovakia with the full cooperation of the Czech authorities. Upon landing at Budapest the aircraft was inspected by Hungarian authorities who were allowed full access to the aircraft in order to assure themselves that it was unarmed. Since the aircraft was not carrying sensors, there was no check to ensure that the sensors conformed to whatever specifications may be agreed to in negotiation. The right of the host to conduct both of these inspections is expected to be a standard feature of an "Open Skies" Treaty.

During the aircraft inspections, the crew filed a flight-plan with the Hungarian authorities. The flight-plan called for a flight of approximately three hours duration which cut across a wide variety of air routes with considerable altitude changes en route. The Hungarian authorities had 24 hours to process the flight-plan. The overflight took place on January 6th.

During the overflight, the Hungarian Government placed observers aboard the Canadian Forces aircraft. The right of host governments to emplace such host observers is envisaged as a feature of the eventual Treaty. The observers had full access to all areas of the aircraft, and monitored the aircraft's flight-route to ensure that it was in keeping with the agreed flight-plan. Since there were no sensors aboard the aircraft, the host-observers did not monitor the operation of the sensor suite. It is believed that such observers will be permitted to monitor the sensor operations in the Treaty.

Upon completion of the overflight, the aircraft returned to Budapest where officials of the two governments discussed the overflight and identified areas for further discussion at the Open Skies Conference. In addition to the flight crew and officials from the Department of National Defence, the Government of Canada sent officials from External Affairs and International Trade Canada and Transport Canada to observe the mock overflight and participate in discussions on its results. The Canadians left Budapest on January 7.

The Government of Canada has extended an invitation to the Hungarian Government to conduct a reciprocal overflight of Canadian territory later in January. The Hungarian Government has expressed interest in the idea, but has yet to formally accept the invitation.

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20000690 9

COPRESS®

- | | | |
|----------------|---|--------|
| BLACK / NOIR | — | BG2507 |
| BLUE / BLEU | — | BU2507 |
| RED / ROUGE | — | BF2507 |
| GREEN / VERT | — | BP2507 |
| GREY / GRIS | — | BD2507 |
| BLUE / BLEU R. | — | BB2507 |
| RED / ROUGE X | — | BX2507 |
| YELLOW / JAUNE | — | BY2507 |
| TANGERINE | — | BA2507 |

CANADIAN COMPANY LIMITED
CANADIENNE ACCO LIMITÉE
CANADA

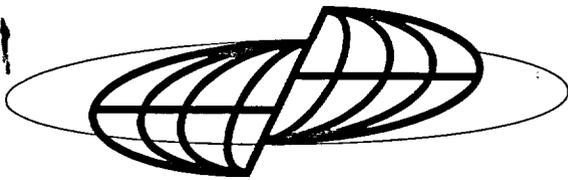
DOCS

CA1 EA 90063 EXF

vol. 2

Open skies : opportunity for the
1990s : backgrounder no. 2

43255437



CONFÉRENCE "CIELS OUVERTS" - FICHE D'INFORMATION

QUAND? Ministres - 12 au 14 février 1990
Officiels - 15 au 28 février 1990

OU? Centre de conférence du gouvernement, Ottawa
Centre des médias - Édifice Lorne (ancienne Galerie nationale du Canada), rue Elgin

POURQUOI? Négocier entre les seize pays de l'OTAN et les sept de l'Organisation du Pacte de Varsovie un accord prévoyant le survol sur une base régulière des territoires de l'une et l'autre alliances par des appareils de surveillance non armés.

Obtenir, sur une base de réciprocité, des renseignements qui viendraient compléter les données actuellement recueillies par satellite et, surtout, souligner l'ère nouvelle de confiance et de franchise entre les pays participants.

QUI? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, sera l'hôte de la séance ministérielle. Après le départ des ministres des pays de l'OTAN et de l'Organisation du Pacte de Varsovie, les séances de négociations seront menées par des équipes de fonctionnaires jusqu'à la fin du mois. Le chef de la délégation canadienne au niveau des fonctionnaires sera M. John Noble, qui est responsable de la Direction générale de la sécurité internationale et du contrôle des armements au ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur.

... 2

43-255-438

OPE
SKIE

CIEL
OUV

OFFE
HIM

CIEL
APE

OTKP
HEB

CIEL
ABIE

COMMENT?

En tant que pays hôte, le Canada est chargé d'organiser et de gérer la Conférence d'Ottawa, qui sera la première de deux. L'autre devrait avoir lieu à Budapest plus tard au cours de l'année 1990.

M. Fred Bild, jusque-là sous-ministre adjoint responsable du Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale au ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, a été nommé Secrétaire général de la Conférence. Il est chargé à la fois de la préparation et de la gestion de la rencontre. Un Groupe de travail ayant pour mandat de veiller aux préparatifs matériels et au déroulement de la Conférence a également été mis sur pied, et placé sous l'autorité d'un directeur général, M. Bill van Staalduinen, qui a participé à l'organisation des trois sommets internationaux dont le Canada a été l'hôte en 1987 et 1988.

ICO, le 9 janvier 1990

Pour de plus amples renseignements:

W. J. van Staalduinen
151, rue O'Connor
3e étage
Ottawa (Ontario)
Canada

Telephone: (613) 996-1326



communiqué

Date Le 3 janvier 1990

Pour publication

LE CANADA PROCÉDERA À UN SURVOL D'ESSAI DU TERRITOIRE DE LA HONGRIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Bill McKnight, ont annoncé aujourd'hui que le Canada procédera à un survol d'essai du territoire de la Hongrie le 6 janvier 1990.

L'objet du survol sera de mettre à l'essai la procédure administrative et la procédure opérationnelle qui seraient nécessaires à la conclusion d'un accord de libre survol des territoires. Un tel accord, qui permettrait, moyennant un court préavis, d'effectuer des vols de surveillance au-dessus du territoire des pays signataires au moyen d'avions non armés, est l'objet de négociations entre les 16 pays membres de l'OTAN et les 7 pays membres de l'Organisation du Pacte de Varsovie à la conférence "Cieux ouverts" qui aura lieu à Ottawa du 12 au 28 février 1990.

Le 4 janvier, un appareil Hercules C-130 des Forces canadiennes décollera de la base des Forces canadiennes de Landau en République fédérale d'Allemagne, en direction de Budapest. L'avion traversera la Tchécoslovaquie, avec la collaboration entière des autorités tchèques. Si les conditions météorologiques le permettent, le survol aura lieu dans la matinée du 6 janvier et durera environ 3 heures.

Le survol sera effectué conformément aux exigences qui seraient prévues par un accord de libre survol des territoires: l'utilisation de détecteurs dans l'avion sera toutefois interdite, et un délai suffisamment grand permettra une liaison et une coordination complètes entre les autorités canadiennes et hongroises.

.../2

Le survol d'essai contribuera aux négociations sur un accord de libre survol des territoires en permettant de recueillir des données sur les détails d'ordre logistique qui devront être mis au point dans le cadre d'un tel accord.

Le Canada a invité la Hongrie à procéder à un survol d'essai réciproque du territoire canadien avant la conférence de février.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec:

M. Mark Entwistle
Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires extérieures
et Commerce extérieur Canada
Ottawa
(613) 995-1874

Service de liaison avec les médias
Ministère de la Défense nationale
Ottawa
(613) 996-2353



N^o 004

Le 5 janvier 1990

NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE "CIELS OUVERTS"

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, est heureux d'annoncer la nomination de M. Fred Bild au poste de Secrétaire général de la Conférence "Cielles ouverts". M. Jeremy Kinsman remplacera M. Bild au poste de sous-ministre adjoint - Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale.

La Conférence "Cielles ouverts" commencera le 12 février 1990. Les ministres des Affaires étrangères des 23 États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation du Pacte de Varsovie participeront à la séance d'ouverture. À titre de Secrétaire général, M. Bild sera responsable de la préparation et du fonctionnement de la Conférence.

Né en 1935, M. Bild a étudié à l'Université Sir George Williams de Montréal, à l'University College de Londres et à l'École nationale d'administration de Paris. Depuis son entrée dans le Service extérieur en 1961, M. Bild a été affecté à Tokyo, au Laos et à Paris, et a été ambassadeur du Canada en Thaïlande. M. Bild est présentement sous-ministre adjoint du Secteur des affaires politiques et de la sécurité internationale.

Né en 1942, M. Kinsman a joint le ministère des Affaires extérieures en 1966. Il a été affecté à Bruxelles, à Stockholm, à Alger, à New York et à Washington. Avant d'assumer son nouveau poste, il était sous-ministre adjoint (Affaires culturelles et radiodiffusion) au ministère des Communications.

JANVIER 1990

Le Canada et la Hongrie mettent à l'essai le régime de libre survol

Entre le 4 et le 7 janvier, en préparation de la Conférence "Cielles ouverts", un avion canadien a survolé le territoire de la Hongrie afin de tester les procédures de planification et de sécurité des vols, qui auront une importance cruciale une fois le régime établi.

Le traité envisagé instituerait un régime - idéalement en l'assortissant d'un minimum de restrictions, à l'exception de celles touchant à la sécurité des vols - qui permettrait aux États de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du Pacte de Varsovie de survoler à bref préavis et au moyen d'avions de surveillance non armés le territoire d'États membres de l'autre alliance afin d'accroître la confiance et la transparence des activités militaires.

Comme ces avions risquent d'emprunter des routes très différentes de celles utilisées normalement par les avions civils et que les survols peuvent s'effectuer à des altitudes très variables, il faudra modifier les procédures existantes de contrôle du trafic aérien civil. Selon les premières indications, les modifications envisagées ne doivent pas nécessairement être substantielles ou onéreuses. En fait, elles se résumeraient à toutes fins utiles à rationaliser la procédure administrative applicable au trafic aérien international, de sorte que les autorités du pays concerné puissent donner suite rapidement aux demandes d'autorisation de survol lorsque l'avion en question doit suivre un itinéraire complexe ou inhabituel.

Comme la Conférence "Ciels ouverts" approche à grands pas et qu'il est nécessaire d'identifier les grandes composantes du mécanisme de traitement des demandes d'autorisation de survol, le Canada et la Hongrie ont envisagé de survoler le territoire l'un de l'autre à titre expérimental. Après consultations, il a été décidé qu'un avion militaire canadien survolerait le territoire hongrois au début de janvier.

Même si l'on a cherché à faire en sorte que ce survol se fasse dans toute la mesure du possible selon les procédures qui pourront être convenues dans le traité à négocier, le Canada et la Hongrie ont par ailleurs reconnu qu'ils pourraient retirer le maximum de l'expérience si, à chaque étape du processus, ils prenaient le temps voulu pour évaluer chaque activité immédiatement après qu'elle a eu lieu. C'est ce qui explique qu'il a fallu consacrer un peu plus de temps à la notification et à la planification du vol et que le délai écoulé entre la notification initiale et le survol effectif a été un peu plus long que ce dont pourront convenir les signataires du futur traité.

Peut-être la différence la plus importante entre cette expérience et un survol effectué dans le cadre du régime "Ciels ouverts" a-t-elle tenu au fait que l'avion canadien n'avait aucun instrument de détection à son bord et qu'il ne pouvait de ce fait recueillir aucune donnée sur les activités hongroises.

Le 4 janvier, un appareil Hercules C-130 des Forces canadiennes a décollé de la base des Forces canadiennes à Lahr en République fédérale d'Allemagne à destination de l'aéroport de Budapest; il a survolé le territoire de la Tchécoslovaquie avec la pleine coopération des autorités de ce pays. A son arrivée à Budapest, l'appareil a été inspecté par les autorités hongroises, qui ont ainsi eu l'assurance que l'avion n'était pas armé. Comme

le Hercules n'avait aucun détecteur à son bord, il n'a pas été nécessaire de vérifier s'il y avait conformité avec quelque spécification qui pourra être négociée. Le traité devrait donner à tout état dont le territoire est survolé le droit de procéder à ces deux inspections.

Au moment des inspections, l'équipage a remis aux autorités hongroises un plan de vol prévoyant un survol d'environ trois heures au cours duquel l'avion empruntera plusieurs routes et volera à diverses altitudes. Les autorités hongroises devraient approuver le plan dans les vingt-quatre heures. Le survol a eu lieu le 6 janvier.

Des observateurs du gouvernement hongrois prenaient place à bord de l'avion des Forces canadiennes. (Ce droit du gouvernement d'accueil pourrait d'ailleurs être sanctionné dans le traité.) Ces personnes, qui avaient accès à toutes les parties de l'avion, ont veillé à ce que le plan de vol approuvé soit suivi. Comme il n'y avait pas d'appareils de détection à bord, ils n'ont pas eu à surveiller l'utilisation qui en est faite. (On s'attend à ce que le traité donne ce pouvoir aux observateurs.)

Le survol terminé, l'avion est rentré à Budapest, où des représentants des deux gouvernements ont discuté de l'opération et identifié les aspects pouvant être examinés plus en détail lors de la Conférence "Ciels ouverts". Outre l'équipage et des membres du ministère de la Défense nationale, le gouvernement du Canada a dépêché des représentants d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et de Transport Canada pour observer les opérations et participer aux discussions. Les Canadiens ont quitté Budapest le 7 janvier.

Le gouvernement canadien a invité le gouvernement hongrois à effectuer un survol du territoire canadien un peu plus tard en janvier. La partie hongroise s'est dite intéressée, mais n'a pas encore accepté officiellement l'invitation.